



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1048) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION « LES TALENS LYRIQUES », A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-169
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Talens Lyriques » représentée par sa directrice, Madame Lorraine VILLERMAUX, dont le siège est situé 49 rue de Maubeuge, 75009 Paris, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 26 mai 2025 de 9h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Talens Lyriques » représentée par sa directrice, Madame Lorraine VILLERMAUX, dont le siège est situé 49 rue de Maubeuge, 75009 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 96,90 € T.T.C (quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-dix centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 26 mai 2025 de 9h00 à 17h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN